

FORMULAIRE D'AIDE À L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 DESTINÉ AUX STRUCTURES ORGANISATRICES DE MANIFESTATIONS SPORTIVES TERRESTRES

Suite au décret n°2010-365 du 9 avril 2010 modifié, certaines catégories de manifestations sportives terrestres doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000. Un dossier d'évaluation des incidences est donc à joindre au dossier de demande d'autorisation ou de déclaration.

L'évaluation des incidences est réalisée sous la responsabilité de la structure organisatrice. Le présent guide vise à l'aider dans la réalisation de cette évaluation. Il s'appuie sur les deux étapes réglementairement attendues et identifie les cas pour lesquels une évaluation sommaire, dite « préliminaire » peut suffire. Pour les autres cas, le formulaire indique le raisonnement à suivre mais le demandeur peut apporter tous les compléments qu'il jugerait nécessaires à la bonne compréhension du dossier. Il peut également fournir une évaluation des incidences sur papier libre.



L'évaluation d'incidences ne vous dispense pas de solliciter toute autre autorisation administrative à laquelle votre projet pourrait être soumis.



INFORMATION IMPORTANTE

Pour que le dossier soit complet, ce formulaire doit être rempli, conclusif, daté et signé par l'organisateur de la manifestation.

Le présent formulaire concerne uniquement les manifestations correspondant à l'une des situations suivantes :

- manifestation « non motorisée » (équestre, pédestre, cycliste, etc.) organisée en tout ou partie sur la voie publique, soumise à autorisation ou déclaration avec délivrance d'un titre international ou national ;
- manifestation « non motorisée » (équestre, pédestre, cycliste, etc.) organisée en tout ou partie sur la voie publique, soumise à autorisation ou déclaration avec un budget prévisionnel supérieur à 100 000 € ;
- manifestation de véhicules à moteur soumise à autorisation, organisée en dehors des voies ouvertes à la circulation publique, sur circuits, terrains ou parcours (sauf si elle se déroule entièrement sur circuit, auquel cas une évaluation des incidences a été produite lors de l'homologation ou de son renouvellement) ;
- manifestation de véhicules à moteur soumise à autorisation, organisée sur les voies ouvertes à la circulation publique, dès lors qu'elles se déroulent en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 ;
- manifestation sportive, récréative ou culturelle à but lucratif soumise à déclaration car pouvant réunir plus de 1500 personnes (public et personnel de l'organisation).

COORDONNÉES DU DEMANDEUR / DE L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION SPORTIVE TERRESTRE :

NOM Prénom ou RAISON SOCIALE :	
Adresse :	
Code postal et ville :	
Téléphone :	Courriel :

ÉTAPE 1 : ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE

Les informations listées ci-dessous sont déjà partiellement renseignées sur le formulaire habituel de déclaration ou d'autorisation. Il est cependant nécessaire d'en reporter les principaux éléments sur le présent formulaire pour faciliter l'instruction de votre dossier et appréhender les effets de la manifestation sportive terrestre.

1 – NATURE DE VOTRE MANIFESTATION SPORTIVE TERRESTRE

Sport / type de compétition (titre national – international) / types de véhicules :
.....
.....

Date de la manifestation sportive :
Durée de la manifestation sportive / période horaire :
.....

Nombre attendu de participants :
Nombre estimé de spectateurs :
Estimation de la surface totale d'emprise au sol (ou du linéaire) :

<p>→ Pour une manifestation motorisée</p> <p>Nature et nombre de véhicules engagés (si différent du nombre de participants) :</p> <p>Nombre total de véhicules présents sur la manifestation sportive terrestre (participants + véhicules d'assistance) :</p>
--

2 – VOTRE BUDGET PRÉVISIONNEL D'ORGANISATION

.....
.....
.....
.....

3 – LOCALISATION DE VOTRE MANIFESTATION SPORTIVE TERRESTRE PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES

– Sur quelle(s) commune(s) se situe votre projet ?

– Joindre les références cadastrales. Section : n° :

Adresse / lieu-dit :

.....

Joindre une carte de localisation claire et précise (photocopie de carte IGN au 1/25000^{ème}, plan de masse, plan cadastral, etc.). Pour les grands parcours, une vue d'ensemble à une échelle adaptée est également à fournir en complément.

- ➔ La carte doit présenter tous les éléments d'organisation (à décrire au point suivant) : itinéraires, zones de ravitaillement, aires de stationnement, aires d'accueil pour le public, accès spécifiques prévus pour les spectateurs, sanitaires temporaires, voies susceptibles d'être empruntées pour l'encadrement de l'événement, zones de logistique, zones de sécurité, zones interdites d'accès, etc.
- ➔ Ce document devra être suffisamment précis pour déterminer l'**aire d'emprise directe de la manifestation sportive terrestre**, puis **sa zone d'influence** (zone autour de l'emprise, sur laquelle les effets de la manifestation sont perceptibles).
- ➔ Il est vivement conseillé de prendre en compte tous les sites Natura 2000 présents dans un rayon a minima de 2 km ainsi que tous les sites susceptibles d'être affectés par connexion hydraulique. Pour identifier les sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés par connexion hydraulique, il est nécessaire de suivre sur une cartographie le linéaire aval du cours d'eau impliqué (c'est-à-dire le parcours que la manifestation sportive terrestre utilise, franchit ou longe à moins de 200 mètres des berges) et de repérer les sites Natura 2000 présents sur ce linéaire.

4 – ÉQUIPEMENTS ET AMÉNAGEMENTS PRÉVUS

→ Cocher les éléments prévus et préciser : nature, superficie et modalités de mise en œuvre

Travaux préparatoires éventuels et techniques d'aménagement préalables à la manifestation sportive terrestre (terrassements, création de cheminements, installation de passerelles, clôtures, etc.). **Préciser la date des travaux :**

.....
.....

Des aires de stationnement (superficie, nombre de places, etc.)

• pour le public :

• pour les participants :

Des zones de ravitaillement :

.....
.....

Des zones réservées aux entretiens / suivis et réparations mécaniques :

.....
.....

Des zones réservées à la logistique, à la sécurité :

.....
.....

Des aires balisées pour spectateurs / comment sont-elles matérialisées ?

.....
.....

Des zones d'interdictions d'accès / comment sont-elles matérialisées ?

.....
.....

Stands, toilettes, zones de nettoyage :

.....
.....

Des zones de stockage de produits dangereux ou d'hydrocarbures :

.....
.....

Diffusion de messages sonores ? De quel type ? (Intensité, durée, période et fréquence de diffusion, etc.) :

.....
.....

Éclairages ? De quel type ? (Intensité, durée, horaires, notamment si manifestations nocturnes) :

.....
.....

Dispositifs de collecte des déchets :

.....
.....

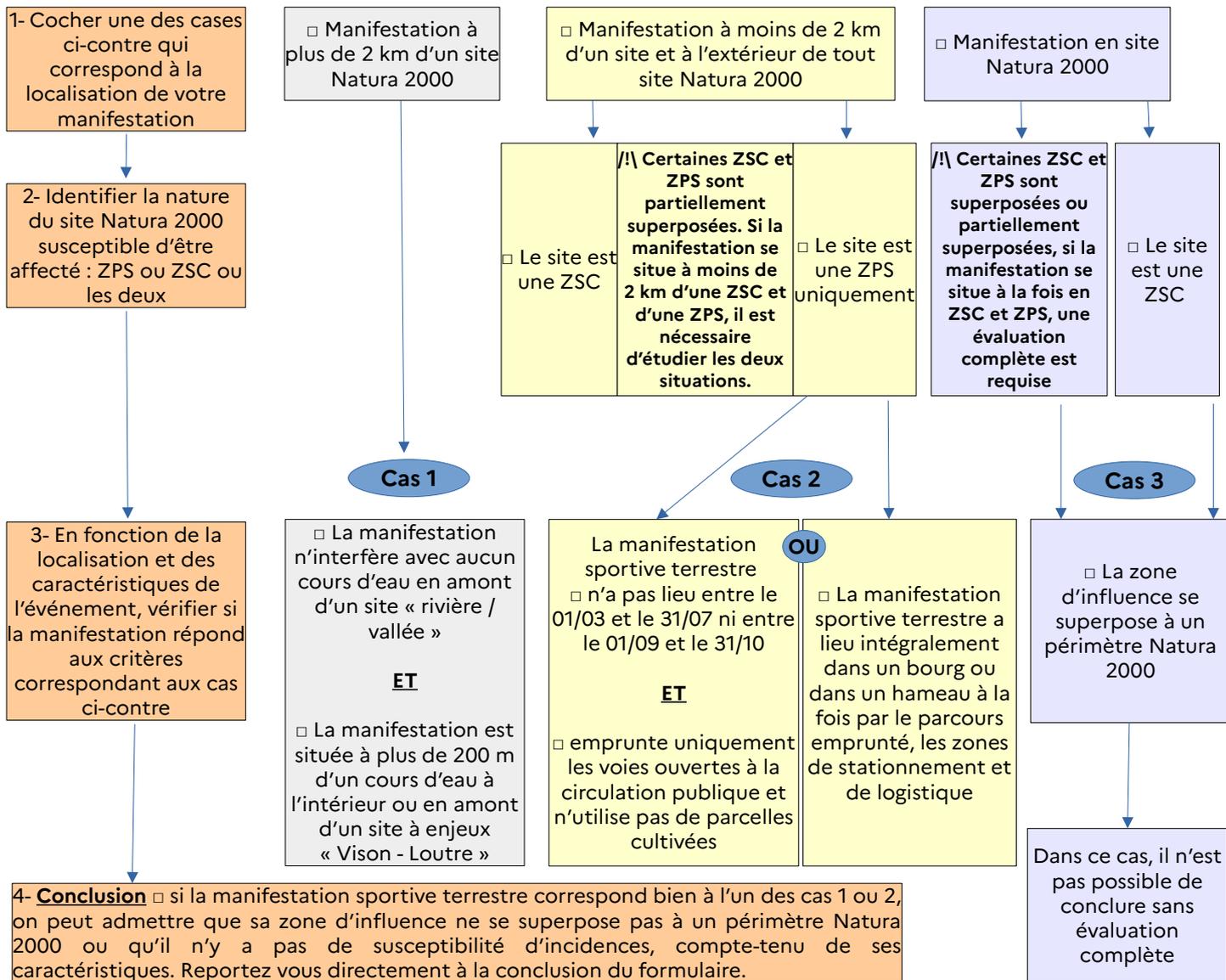
Éléments préliminaires pour évaluer la susceptibilité d'incidence

Le logigramme ci-dessous permet de déterminer si vous êtes dans un cas d'évaluation complète ou préliminaire.



La distance de la manifestation sportive terrestre à un site Natura 2000 s'analyse par rapport à l'ensemble des composantes de cette manifestation, à savoir les équipements et le circuit.
Exemple : elle sera considérée « à plus de 2 km d'un site » si aucun équipement et si aucune partie du circuit n'est à moins de 2 km d'un site.

DÉMARCHE À SUIVRE À PARTIR DES 3 SITUATIONS POSSIBLES



CONCLUSION DU LOGIGRAMME :

- L'absence de susceptibilité d'incidences est avérée étant donné que les cases du logigramme menant à la conclusion des cas 1 ou 2 ont toutes pu être cochées. → **L'évaluation est terminée. Reportez-vous directement à la conclusion, page 14.**
- Pour toutes les manifestations qui ne remplissent pas les critères annoncés dans le logigramme ou qui relèvent du cas 3, l'absence de susceptibilité d'incidences ne peut être démontrée directement. → **Poursuivre avec l'étape 2 pour réaliser l'évaluation complète (à partir de la page 7).**

ÉTAPE 2 : ÉVALUATION DES INCIDENCES POTENTIELLES DE LA MANIFESTATION SPORTIVE TERRESTRE



Cette étape ne concerne que les cas pour lesquels la pré-analyse (en fonction de critères de distance au site, de connexion hydraulique, de date, de localisation des parcours), effectuée en s'appuyant sur le logigramme précédent, n'a pas permis de conclure à l'absence de susceptibilité d'incidence.

1 – ÉTAT DES LIEUX DE LA ZONE D'EMPRISE ET/OU DE LA ZONE D'INFLUENCE DE LA MANIFESTATION SPORTIVE TERRESTRE

Il s'agit de faire un état des lieux des habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, présents dans les zones d'emprise et/ou d'influence, puis de déterminer ceux et celles qui risquent de subir une incidence du fait de votre projet.

Habitats d'intérêt communautaire susceptibles d'être impactés

Pour savoir si les milieux présents dans les zones d'emprise et/ou d'influence de votre projet sont des habitats d'intérêt communautaire justifiant la désignation du ou des site(s) Natura 2000 présent(s), il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 puis de joindre la copie des informations qui vous auront été fournies.

→ Compléter et cocher si concerné :

Habitats d'intérêt communautaire justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000				
Types de milieux	Nom de l'habitat	Présent sur la zone d'emprise du projet	Présent sur la zone d'influence du projet (cf. page 10)	Risque d'altération ou de destruction dû aux effets au projet (1)
Bois ou forêt		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ripisylve (boisement de berge)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Landes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formations buissonnantes ou à hautes herbes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prairies ou pelouses		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Zones humides ou de marais		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Milieux aquatiques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Affleurements rocheux		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grottes ou cavités		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) Altération ou dégradation dues au : piétinement, passage, intervention sur la végétation, rejets accidentels, déchets, modifications d'écoulements, etc.

Espèces d'intérêt communautaire susceptibles d'être impactées

Pour savoir si les espèces présentes dans les zones d'emprise et/ou d'influence de votre projet sont des espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000 présents, il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 et de joindre la copie des informations qui vous auront été fournies.

→ Compléter et cocher si concerné :

Espèces d'intérêt communautaire justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000					
Groupe	Nom de l'espèce	Présent ou potentiellement présent sur la zone d'emprise du projet → préciser la période	Présent ou potentiellement présent sur la zone d'influence du projet (cf. page 10)	Risque d'altération ou de destruction de l'habitat d'espèce dû aux effets de la manifestation	Risque de destruction ou de dérangement de l'espèce dû aux effets de la manifestation
Plantes terrestres (ex : <i>Lin d'Autriche</i>) ou aquatiques (ex : <i>Berle dressée</i>)					
Insectes - Coléoptères (ex : <i>Lucane cerf-volant</i>) - Libellules (ex : <i>Agrion de mercure</i>) - Papillon (ex : <i>Cuivré des marais</i>)					
Poissons (ex : <i>Lamproie de Planer</i>) ou espèces aquatiques (ex : <i>Écrevisse à pattes blanches</i>)					
Amphibiens (ex : <i>Sonneur à ventre jaune, Triton marbré</i>)					

Groupe	Nom de l'espèce	Présent ou potentiellement présent sur la zone d'emprise du projet → préciser la période	Présent ou potentiellement présent sur la zone d'influence du projet (cf. page 10)	Risque d'altération ou de destruction de l'habitat d'espèce dû aux effets de la manifestation	Risque de destruction ou de dérangement de l'espèce dû aux effets de la manifestation
Mammifères (ex : Vison, Loutre)					
Mammifères (ex : chauves-souris)					
Reptiles (ex : Lézard vert, Cistude, Couleuvre jaune et verte)					
Si l'un des sites Natura 2000 présents dans la zone d'influence est une ZPS (site « Oiseaux ») :					
Oiseaux (ex : Outarde canepetière, Édicnème criard, Busard Saint-Martin)					

2 – IDENTIFICATION DES EFFETS DE LA MANIFESTATION SPORTIVE TERRESTRE ET DÉFINITION DE LA ZONE D'INFLUENCE LIÉE A LA NATURE ET À LA PORTÉE DES EFFETS

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule zone d'implantation du projet. Cette **zone d'influence** dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

→ Pour aider à définir cette zone, **cocher** ci-après les effets potentiels du projet pour estimer leur étendue ou portée.

Identification des effets potentiels	Cocher si concerné	Durée de l'effet		Portée de l'effet		Précisions
		Ponctuel (ex. : en phase travaux)	Permanent (ex. : en phase d'exploitation)	Sur l'emprise décrite étape 1	Au-delà : précisez la distance de portée en m ou km	
Piétinement ou passage d'engins sur la végétation, compactage du sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> m km	
Intervention sur végétation (arrachages de haies, curages, débroussaillage...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> m km	
Rejets accidentels polluants dans le milieu aquatique (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> m km	
Déchets (hors dispositifs de collecte)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> m km	
Modifications ou rupture des écoulements d'eaux pluviales (modifiant l'alimentation d'un cours d'eau ou d'une zone humide)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> m km	
Bruits, vibrations, mouvements (feux d'artifice)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> m km	
Éclairages nocturnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> m km	

(1) Ce type d'effet est considéré comme systématique pour toutes les manifestations à moins de 200 mètres d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau, ainsi que celles utilisant un cours d'eau (même par simple franchissement en dehors d'un pont sur voie ouverte à la circulation du public).

→ Localisez sur une carte au 1/25 000^{ème} la zone d'influence estimée. Vous pouvez tracer cette zone sur la carte de localisation du projet demandée à l'étape 1, par rapport aux sites Natura 2000.

3 – SYNTHÈSE DES INCIDENCES POTENTIELLES DE VOTRE MANIFESTATION SPORTIVE

La synthèse des incidences potentielles concerne les habitats et espèces justifiant la désignation du ou des sites Natura 2000, présents dans la zone d'influence et sur lesquels peuvent porter les effets. Cette synthèse s'appuie sur les tableaux précédents.

INCIDENCES POTENTIELLES DIRECTES :

Destruction d'habitats :

Le(s)quel(s) et justifiez	Surface détruite		
	Précisez la surface (en m ² ou en ha)	Destruction temporaire	Destruction permanente
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Destruction de milieux potentiellement habitats d'espèces :

Le(s)quel(s) et justifiez	Habitat de quelle(s) espèce(s) et avec quelle fonction (reproduction, repos, alimentation, déplacement)	Surface détruite		
		Précisez la surface (en m ² ou en ha)	Destruction temporaire	Destruction permanente
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Destruction d'espèces :

La(ou les)quelle(s) et justifiez	Nombre d'individus potentiellement détruits ou proportion estimée de la population de l'espèce sur le site

Altération temporaire/fragmentation d'habitat avec effets indirects (pollution, prélèvement, piétinement, etc.) :

Le(s)quels et justifiez	Surface concernée

- **Dérangement, perturbation d'espèces** (ex : bruits, éclairage nocturne, feux d'artifice, etc.) :

La(ou les)quelle(s) et justifiez	Pour quelle phase de leur cycle de vie ? (reproduction, alimentation, repos)

INCIDENCES POTENTIELLES INDIRECTES :

- Suppression de corridor écologique, fragmentation d'habitats et perte de fonctionnalité du site pour les échanges entre populations d'espèces du site.

Précisez :

- Retardement de l'accomplissement des objectifs de conservation du site / perturbations durables des facteurs maintenant le site dans des conditions favorables.

- Perturbation temporaire des facteurs maintenant le site dans des conditions favorables.

□ Autres (précisez) :

CONCLUSION DE L'ÉTAPE 2 :

Les effets de la manifestation sportive portent-ils sur les habitats d'espèces (leurs milieux de vie) ?

- **OUI** □ **NON**

Ces effets portent-ils sur les espèces situées dans la zone d'influence de la manifestation sportive terrestre et justifiant la désignation des sites Natura 2000 ?

- **OUI** □ **NON**

Les effets de la manifestation sportive sont-ils directs et/ou indirects ?

- **DIRECTS** □ **INDIRECTS**

→ **En conséquence :**

- **Il n'y a aucune incidence potentielle.** Vous pouvez passer à la partie « Conclusion générale » en page 14.
- **Il y a des incidences potentielles.** Il est nécessaire de compléter l'étape 3 en page 13.

ÉTAPE 3 : MESURES PRISES POUR ATTÉNUER OU SUPPRIMER LES INCIDENCES POTENTIELLES IDENTIFIÉES DE VOTRE MANIFESTATION SPORTIVE TERRESTRE

Il appartient à l'organisateur de la manifestation sportive terrestre de proposer les mesures de correction ayant pour objectif d'atténuer ou de supprimer les incidences identifiées.

Par exemple : déplacement de la manifestation sportive terrestre, réduction de son envergure, utilisation de mesures alternatives, modification de la période d'intervention, etc.

Il s'agit ici de définir : la nature des mesures, leur période d'application, les engagements pour le suivi technique des mesures, les dépenses éventuelles occasionnées ainsi que les incidences résiduelles après application de ces mesures.

Exemples de types de mesures de suppression et/ou réduction d'impact		
Adaptation de la conception de la manifestation sportive	<ul style="list-style-type: none"> - Réorganisation spatiale du projet ou réduction de son envergure - Utilisation de techniques alternatives - Adaptation des périodes de travaux ou d'exploitation - Amélioration de la gestion des déchets et des rejets potentiels - Adaptation des équipements sonores, des éclairages - Réorganisation des accès terrestres, marins ou aériens, des parkings ou des circulations de public... - Autres dispositions permettant de limiter les effets du projet - Suppression du feu d'artifice 	<ul style="list-style-type: none"> ► Décrire précisément en quoi les mesures proposées limitent ou suppriment les incidences de la manifestation sportive terrestre sur le(s) site(s), sur les habitats ou sur les espèces (précisez lesquelles) ► Indiquer le suivi envisagé pour garantir la bonne réalisation de ces mesures

MESURES MISES EN PLACE :

CONCLUSION GÉNÉRALE PROPOSÉE PAR L'ORGANISATEUR



L'organisateur de la manifestation sportive terrestre a la responsabilité d'évaluer les incidences de l'activité proposée avec d'autres projets qu'il porte ou situés à proximité afin d'identifier d'éventuels effets cumulés pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation du ou des site(s) Natura 2000.

RAPPEL :

Il est de la responsabilité de l'organisateur de la manifestation sportive terrestre de conclure sur l'absence ou non d'incidences de sa manifestation sur le(s) site(s) Natura 2000 concerné(s).

À titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce serait détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Une espèce d'intérêt communautaire serait détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

DÉCLARATION DU DEMANDEUR :

La manifestation sportive terrestre que j'organise est soumise à évaluation d'incidences au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 pouvant être concernés, au titre des articles L.414-4 et R.414-19 et suivants du Code de l'environnement.

Je certifie l'exactitude des éléments que j'ai fournis dans mon dossier de demande d'autorisation (ou de déclaration) et dans le présent formulaire et je déclare que (**cochez la case correspondante**) :

- NON**, il n'y a pas d'incidences significatives :
Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, est joint à la demande d'autorisation ou de déclaration et remis au service instructeur (préfecture ou mairie).
- OUI**, il y a des incidences significatives :
Le projet doit être revu et adapté. Un dossier plus détaillé doit être réalisé, afin d'être joint à la demande d'autorisation ou de déclaration et remis au service instructeur (préfecture ou mairie). Il vous est conseillé de prendre contact avec la mission Biodiversité – Natura 2000 de la DDT de la Charente.

Fait à (lieu) :

Le (date) :

NOM Prénom, fonction du signataire :

Signature et **cachet** de l'organisateur de la manifestation sportive terrestre :

RAPPEL : LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE ÉVALUATION D'INCIDENCES NATURA 2000

- Exemplaire **original** du présent formulaire **complété, conclusif, daté et signé**.
- Copie des éléments descriptifs de la manifestation sportive terrestre, utiles à l'instruction de l'évaluation d'incidences ainsi que la copie du récépissé de dépôt ou courrier de demande auprès du service instructeur (préfecture ou mairie).
- Une **carte de localisation claire et précise** (photocopie de carte IGN au 1/25 000^{ème}, plan de masse, plan cadastral, etc.)

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Direction Départementale des Territoires de la Charente (DDT 16)
Service Économie Agricole et Rurale
Unité Biodiversité et Préservation des Espaces Naturels et Agricoles
43 rue du Docteur Duroselle
16000 ANGOULÊME

☎ 05.17.17.38.64 – 05.17.17.38.56
✉ ddt-biodiversite@charente.gouv.fr

Retrouvez la « Liste des animateurs Natura 2000 en Charente » et tous renseignements concernant les sites Natura 2000 via le lien suivant :

<https://www.charente.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000>

Autres sites internet à consulter :

- ⇒ Le portail **Natura 2000 de la DREAL Nouvelle-Aquitaine** :
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1081.html>
- ⇒ Le site internet **Portail Natura 2000** :
<http://natura2000.fr>
- ⇒ Le site internet de l'**Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)** :
<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
- ⇒ Le site internet **Géoportail** :
<http://www.geoportail.fr>
- ⇒ Le site internet de l'**Office français de la biodiversité (OFB)** :
<https://www.ofb.gouv.fr/>

Annexe : principaux enjeux par site Natura 2000

Nom	ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE											HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE											
	Oiseau de plaine dont outarde	Oiseau des bois	Oiseau de marais	Charve-soums	Vison ou loutre	Cistude	Amphibiens, sonneur à ventre jaune	Écrevisses à pattes blanches	Poissons	Mollusques	Libellules	Papillons	Coléoptères	Habitats forestiers	Forêt alluviale (ou ripisylve)	Landes	Formations buissonnantes	Peloses sèches ou calcaires	Formation herbeuse humide, tourbière	Habitats rocheux	Lacs, étangs, mares, Zones humides	Rivières et végétation flottante	
Type de milieux utilisés	Milieux herboux, céréales, tournesol/colza, friche, arbres isolés, haies	Forêts, bosquets, clairières, landes	Milieux humides, herboux, étangs inférieurs	Cavités, grottes, gîtes, bûis, haies, bols, prairies	Rivières, milieux riverains herboux	Étangs et bordures, zones sablonneuses ensoleillée	Ombrières, fontaines	Ruisseaux	Ruisseaux	Ruisseaux, zones humides	Herbiers aquatiques, végétation des berges ou bords de mares, landes humides prairies	Prairies humides, pelouses sèches	Vieux arbres (haies, bols)	Habitats forestiers	Forêt alluviale (ou ripisylve)	Landes	Formations buissonnantes	Peloses sèches ou calcaires	Formation herbeuse humide, tourbière	Habitats rocheux	Lacs, étangs, mares, Zones humides	Rivières et végétation flottante	
ZSC Vallée de l'Issoire FR5400403																							
ZSC Coteaux calcaires entre les Bouchauds et Marsac FR5400405																							
ZSC Forêt de la Braconne FR5400406																							
Grotte de Rancogne FR5400407																							
ZSC Vallée de la Tardoire FR5400408																							
ZSC Chaumes de Boissières et coteaux de Chateaufort sur Charente FR5400410																							
ZSC Chaumes du Vignac et de Clérignac FR5400411																							
ZSC Vallées calcaires pétri-angoumoises FR5400413																							
ZSC Vallée du Né FR5400417																							
ZSC Vallée de la Tude FR5400419																							
ZSC Coteaux du Montmorélien FR5400420																							
ZSC Landes de Touvérac-Saint-Vallier FR5400422																							
ZSC Moyenne Vallée de la Charente et Seignes et du Coran FR5400472																							
ZSC Vallée de l'Antenne FR5402008																							
ZSC Haute Vallée de la Seugne																							
ZSC Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et affluents FR5402009																							
ZSC Vallée du Lary et du Palais FR5402010																							
ZSC Vallée de la Dronne FR7200662																							
ZSC Vallée de la Nizonne FR7200663																							
ZPS Vallée de la Charente en amont d'Angoulême FR5412006																							
ZPS Plaine de Villefagnan FR5402009																							
ZPS Plaine de Barbezière à Gourville FR5412023																							
ZPS Région de Pressac, étang de Combours FR5412019																							